

GLOBAL ECOPOWER

Société Anonyme

Siège social : 75, rue Denis Papin
13857 Aix-en-Provence cedex 3



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
17, Bd Augustin Cieussa
13007 MARSEILLE

101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
17, Bd Augustin Cieussa
13007 MARSEILLE

101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

GLOBAL ECOPOWER
Société Anonyme
Siège social : 75, rue Denis Papin
13857 Aix-en-Provence cedex 3

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle
Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société GLOBAL ECOPOWER, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés au regard des règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9 de l'annexe aux comptes qui explicite la non dépréciation de certaines créances clients malgré leur antériorité.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Marseille, le 28 octobre 2016

Le Commissaire aux Comptes

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Guy CASTINEL

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS

30 JUIN 2016



GLOBAL ECOPOWER
25/10/2016



GEP

imagine **future** energies



TABLE DES MATIERES

Bilan	3
Compte de résultat.....	4
Tableau de variation des capitaux propres	5
Tableau de flux de trésorerie	6
Notes annexes aux états financiers consolidés.....	7
Note 1. Informations générales	7
Note 2. Base de préparation des états financiers	7
Note 3. Particularités des comptes semestriels	7
Note 4. Règles et méthodes comptables	8
Note 5. Périmètre de consolidation	9
Note 6. Faits marquants de la période	10
Note 7. Evènements postérieurs	11
Note 8. Stocks et en-cours	12
Note 9. Clients et autres créances	12
Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	13
Note 11. Capital social	13
Note 12. Bons de souscription d'actions	14
Note 13. Provisions	14
Note 14. Dettes financières	15
Note 15. Fournisseurs et autres passifs courants.....	16
Notes sur le compte de résultat	16
Note 16. Chiffre d'affaires.....	16
Note 17. Résultat financier	17
Note 18. Impôt sur les bénéfices.....	17



BILAN

En milliers d'euros

Actif	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Ecarts d'acquisition		-	-
Immobilisations incorporelles		3 526	3 527
Immobilisations corporelles		184	178
Immobilisations financières		496	452
Actif immobilisé		4 206	4 157
Stocks et en-cours	8	356	364
Clients et comptes rattachés	9	25 114	40 102
Impôts différés actif		-	-
Autres créances et comptes de régularisation	9	4 936	3 335
Disponibilités	10	3 101	2 449
Actif circulant		33 507	46 250
Total de l'actif		37 713	50 407

Passif	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Capital	11	1 725	1 637
Primes d'émission		979	821
Réserves consolidées		4 041	3 335
Résultat consolidé		(1 144)	1 350
Capitaux propres - Part du groupe		5 601	7 143
Intérêts minoritaires		992	730
Capitaux propres - Total		6 593	7 873
Autres fonds propres		660	850
Provisions	13	-	373
Emprunts et dettes diverses	14	14 517	17 503
Impôts différés passif		1 153	1 199
Fournisseurs et comptes rattachés	15	7 729	11 851
Autres dettes et comptes de régularisation	15	7 061	10 759
Dettes		30 460	41 312
Total du passif		37 713	50 407



COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	Notes	30/06/2016	30/06/2015
Chiffre d'affaires	16	9 345	17 086
Autres consommations externes		(5 803)	(15 443)
Charges de personnel		(3 016)	(1 019)
Impôts et taxes		(160)	(34)
Dotations nettes aux amortissements		(1 030)	(6)
Dotations nettes aux provisions		161	36
Autres produits et charges opérationnels		258	336
Résultat opérationnel (1)		(245)	956
Autres produits et charges non courantes (2)		(258)	-
Résultat financier	17	(414)	(59)
Résultat courant des sociétés intégrées		(917)	897
Impôts sur les résultats	18	46	(299)
Résultat net des sociétés intégrées		(871)	599
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(11)	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(882)	599
Résultat des minoritaires		262	254
Résultat net part du Groupe		(1 144)	345
Nombre d'actions avant dilution		5 226 198	4 918 540
Résultat net par action (en euros)		(0,22)	0,07
Résultat net dilué par actions (en euros)(3)		(0,22)	0,05
EBITDA		623	927

- (1) Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation retraité des éléments exceptionnels concernant l'exploitation.
- (2) Autres charges non courantes consécutives à la cession de la centrale de PEVD
- (3) Lorsque le résultat net consolidé du Groupe est négatif, la probabilité d'exercer des éventuels instruments financiers dilutifs est quasi nulle. Par conséquent, le résultat net dilué par action est égal au résultat net de base par action.



TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros

	Notes	30/06/2016	30/06/2015
Résultat net de l'ensemble consolidé		(882)	599
Amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant)		709	(79)
Variation des impôts différés	19	(46)	299
Marge brute d'autofinancement des entreprises intégrées		(219)	818
Incidence de la variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité		(9 983)	(4 772)
Incidence de la var. des stocks et en cours		8	(29)
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs		(4 974)	(253)
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs		(4 991)	(6 795)
Incidence du traitement du chiffre d'affaires à l'avancement		(26)	2 305
Flux net de trésorerie générés par l'activité		(10 202)	(3 954)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(24)	(1)
Acquisition d'immobilisations financières (hors titres consolidés)		(75)	(670)
Diminution des comptes courants hors groupe		-	592
Remboursements des dépôts et cautionnements		23	-
Incidence des variations de périmètre		790	(1 709)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		715	(2 380)
Augmentation de capital		190	20
Emissions d'emprunts bancaires	14	28 114	4 183
Variation des autres fonds propres		(190)	-
Diminution d'emprunts bancaires	14	(18 108)	-
Variation nette des autres dettes financières		-	14
Cession (acq.) nette d'actions propres		(3)	(8)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		10 003	4 209
Variation de la trésorerie		512	176
Trésorerie à l'ouverture	10	2 449	1 094
Trésorerie à la clôture	10	2 961	1 270
Variation de trésorerie par les soldes		512	176

L'augmentation des créances et des dettes provient principalement de la prise en compte de la vente à l'avancement des centrales de la Vallée du Don (PEVD) et de Seuil Mont-Laurent (PESML) et des coûts correspondants.



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. Informations générales

Global EcoPower (« la Société ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 75 rue Denis Papin, 13857 Aix en Provence.

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») interviennent essentiellement dans la construction de centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre des énergies renouvelables et notamment photovoltaïques et éoliennes.

Le Groupe Global EcoPower recherche, conçoit, développe, et construit "clé en mains" :

- Depuis 2009, des centrales solaires au sol de grande dimension,
- Depuis 2010, des serres photovoltaïques,
- Depuis début 2012, des centrales éoliennes.

La Société Global EcoPower est une entreprise structurée, dotée d'une équipe expérimentée, qui maîtrise l'ensemble du processus de construction des centrales, allant du développement, à la construction de la centrale, au raccordement au réseau, à la mise en service industrielle (MSI) et à l'exploitation.

La Société est cotée à Paris sur le marché NYSE Alternext.

7

Note 2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés semestriels de Global EcoPower ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises :

- règlement CRC n° 99-02 et n°2005-10 du Comité de la Réglementation Comptable ;
- recommandation CNC n° 99-R01 relative aux comptes intermédiaires.

Note 3. Particularités des comptes semestriels

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes consolidés précédents. S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le recours à des estimations peut être plus important que dans les comptes annuels notamment pour certains postes de charges d'exploitation.

Il n'est pas procédé à des tests de dépréciation dans le cadre des comptes semestriels.

L'activité du Groupe ne présente pas de caractère saisonnier ou cyclique particulier.



Note 4. Règles et méthodes comptables

4.1. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de centrales ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu. Le chiffre d'affaires comprend les travaux en cours.

Les contrats à long terme portant sur la construction ou la fourniture de services sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Cette méthode consiste à comptabiliser le résultat et le chiffre d'affaires à l'avancement à chaque arrêté de comptes. Le pourcentage d'avancement est défini comme le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

4.2. Détermination du pourcentage d'avancement

Le pourcentage d'avancement a été déterminé à partir du rapport constaté entre le coût des travaux et des services exécutés à la date d'arrêté rapporté au total des coûts d'exécution du contrat.

4.3. Détermination des produits à comptabiliser à l'avancement en fin de période

Le montant des produits à comptabiliser à l'avancement en fin de période correspond au pourcentage d'avancement appliqué aux prévisions de recettes sur la durée totale de l'opération.

8

4.4. Détermination des coûts d'exécution du contrat

Les charges relatives à un contrat à long terme comprennent :

- Les coûts directement imputables à ce contrat (main d'œuvre, sous-traitance, honoraires, conception et assistance technique...);
- Les coûts indirects, rattachables aux contrats en général, pour la quote-part susceptible d'être affectée à ce contrat ;
- Les provisions pour risques et aléas correspondant aux dépassements des charges directement prévisibles.

Les charges directes qui se décomposent selon les lots suivants : travaux, frais commerciaux, assurance, bureau de contrôle, huissier, étude de sol, mesures de plateforme, géomètre, ERDF, travaux de télécommunication, pilotage travaux, ...

Toutes les charges directes font l'objet d'un contrat signé stipulant une rémunération fixe et forfaitaire. Le niveau d'avancement de ces charges est défini par le directeur technique selon l'avancement constaté à la date d'arrêté pour chacun des lots.

Les provisions pour aléas sont évaluées de manière forfaitaire par projet.



Sont exclus tous les coûts qui ne peuvent être imputés aux contrats en général ou à un contrat donné (frais administratifs d'ordre général, frais de recherche et développement et frais de commercialisation non imputables à un contrat donné).

Les produits sont régularisés à la hausse ou la baisse par une écriture de produit à recevoir ou de produit constaté d'avance. Cette régularisation permet de traduire au résultat de chaque exercice l'état d'avancement du contrat en lui affectant les produits déterminés en fonction du pourcentage d'avancement.

4.5. Autres informations

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont présentées en milliers d'euros.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises, repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction qui affectent le montant des actifs et passifs à la date d'arrêté et le montant des produits et charges de la période.

Note 5. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2016 se présente comme suit :

Sociétés	Adresse	SIRET	% d'intérêt		Méthode de consolidation
			06.2016	12.2015	
Global Ecopower	75 Rue Denis Papin 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	37 877 574 600 084	Mère	Mère	Mère
Investeole SA	75 Rue Denis Papin 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	51 086 704 700 019	100%	100%	IG
GEP International	75 Rue Denis Papin 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	51 848 447 200 015	100%	N/A	IG
GEP Développement	75 Rue Denis Papin 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	82 083 234 300 017	100%	N/A	IG
Parc Eolien de la Vallée du Don	75 Rue Denis Papin 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	53 786 237 700 042	N/A	100%	N/A
Parc Eolien de Seuil Mont Laurent	75 Rue Denis Papin 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	53 329 574 700 042	60%	60%	IG
Senergies	75 Rue Denis Papin 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	52 013 085 700 011	100%	100%	IG

IG : Intégration globale

N/A : Non applicable



GEP Développement a pour objectif de développer en France des projets photovoltaïques et éoliens et ainsi « d'alimenter » le groupe GEP en projet « prêt à construire » tant dans ses projets photovoltaïques qu'éoliens dans les prochaines années.

GEP International a pour but de détenir les sociétés support de projets bénéficiant de tous les droits pour être construites à l'international et dont la vocation est la conception, la construction, le raccordement et l'exploitation à l'international suite à l'association signée avec le groupe portugais Jayme Da Costa en Mars 2016.

Note 6. Faits marquants de la période

6.1. GEP et JAYME DA COSTA s'associent pour développer la construction de centrales éoliennes et photovoltaïques

GEP et le groupe portugais Jayme da Costa ont signé un accord d'association pour développer la construction de centrales éoliennes et photovoltaïques, en France et à l'étranger.

Jayme da Costa est un groupe portugais, centenaire cette année, qui intervient essentiellement dans la fourniture d'études et de matériels pour la construction de centrales éoliennes et photovoltaïques.

Jayme da Costa compte ainsi plus de 2 700 MW de centrales éoliennes et plus de 400 MW de centrales photovoltaïques à son actif, ce qui fait du groupe l'un des acteurs européens les plus expérimentés.

6.2. Mise en place d'un emprunt bancaire par BPI France Financement destiné à soutenir la croissance du groupe à l'international

Le 04 avril 2016, GEP a signé avec BPI France Financement un accord de prêt d'un million d'euros dans le but de renforcer sa structure financière pour sa croissance internationale :

- Durée : 7 ans
- Taux fixe : 2,43% l'an
- Le remboursement du capital se fera en 20 versements trimestriels à terme échu, avec amortissement linéaire du capital, après une période de différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus.

6.3. Raccordement au réseau électrique de la centrale éolienne de 10 MW de Seuil Mont-Laurent dans les Ardennes

Deuxième parc éolien construit par Global EcoPower sur ses fonds propres, après celui de 10 MW de la Vallée du Don en Loire-Atlantique, cette centrale éolienne est située sur les communes de Seuil et Mont-Laurent dans les Ardennes (08). Elle se compose de cinq aérogénérateurs Vestas V90 de 78 mètres de hauteur de moyeu et d'une puissance unitaire de 2 MW.

Conformément au planning initial, la phase de montage des turbines s'est achevée le 13 mai 2016 et la centrale a été mise en service le 25 mai 2016. La ferme éolienne de PESML va produire environ



26,5 GWh/an, ce qui correspond à la consommation électrique de 10 000 foyers (hors chauffage) et permet d'éviter l'émission de 6 500 tonnes de CO₂ par an.

6.4. Cession de la centrale éolienne de la Vallée du Don d'une puissance totale de 10 MW

Conformément à sa stratégie de développement, le Groupe GEP a procédé à la cession clés en main de la centrale éolienne de la Vallée du Don au groupe allemand LHI basé à Munich.

Cette centrale éolienne d'une puissance totale de 10 MW est située sur les communes de Nozay, Vay et Marsac-sur-Don en Loire-Atlantique (44).

En date du 10 juin 2016, Investéole SA (détenue à 99,98% par GEP) a cédé 100% des actions de la société Parc Eolien de La Vallée du Don au groupe allemand LHI. Pour rappel, le parc se compose de cinq aérogénérateurs Gamesa G90 de 100 mètres de hauteur de moyeu et d'une puissance unitaire de 2 MW. Le raccordement au réseau de la centrale est intervenu le 1^{er} décembre 2015.

GEP va continuer à exploiter cette centrale pour le compte de son client LHI dans le cadre d'un contrat aux revenus récurrents sur 15 ans.

Pour mémoire, GEP s'était porté acquéreur des droits du projet sur ses fonds propres, puis avait organisé la mise en place du financement bancaire au niveau de la société support de projet. GEP avait ensuite procédé à la construction clés en main de la centrale et supervisé son raccordement au réseau et sa mise en service. Le produit de trésorerie issue de cette cession va permettre au Groupe de se positionner sur de nouvelles opportunités d'acquisition. La cession de la société support de projet entraîne la disparition dans les comptes consolidés de GEP de la dette associée au financement de la centrale.

Note 7. Evènements postérieurs

En date du 28 juillet 2016, Global EcoPower a cédé sa participation de 60% dans la société Parc Eolien de Seuil Mont-Laurent (PESML) également à LHI. Pour rappel, cette centrale est composée de cinq aérogénérateurs Vestas V90 de 78 mètres de hauteur de moyeu et d'une puissance unitaire de 2 MW. Elle est située sur les communes de Seuil et Mont-Laurent dans les Ardennes (08) et représente une puissance de 10 MW.

Comme pour la centrale de la Vallée du Don, GEP avait acquis les droits du projet sur ses fonds propres, organisé la mise en place du financement bancaire et effectué toutes les démarches nécessaires à sa mise en service.

Par décision de la cour d'appel de Paris en date du 21 Octobre 2016, la SNC Parc éolien de la voie romaine (Groupe Léonidas) a été condamnée à verser à la société Global EcoPower la somme de 580 464,82 € à titre de provision et 4 000 € au titre de l'article 700.

Par décision de la cour d'appel de Paris en date du 21 Octobre 2016, la SNC Montbray Margueray Energie (Groupe Léonidas) a été condamnée à verser à la société Global EcoPower la somme de 954 720 € à titre de provision et 4 000 € au titre de l'article 700.

Les deux sociétés ci-dessus du groupe Leonidas ont été condamnées par ailleurs à fournir des cautions devant couvrir le solde des marchés.



Note 8. Stocks et en-cours

	30/06/2016			31/12/2015
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
En cours de biens et de services	356	-	356	364
Total	356	-	356	364

Le stock est constitué des travaux en cours concernant des projets solaires et éoliens qui seront supportés par les sociétés supports de programmes lorsque les projets arriveront à maturité.

Note 9. Clients et autres créances

	30/06/2016			31/12/2015
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	25 907	(794)	25 114	40 102
Autres créances d'exploitation	1 391	-	1 391	410
Créances fiscales et sociales	3 724	(250)	3 474	2 667
Charges constatées d'avance	71	-	71	258
Total autres créances	5 186	(250)	4 936	3 335
Total	31 093	(1 044)	30 050	43 437

Les créances clients comprennent des créances correspondant à des factures à établir sur des contrats en cours.

Détail des clients par contrat :

Clients	30/06/2016	31/12/2015
Projet Vallée du Don	-	18 100
Projet Seuil Mont Laurent	19 093	15 960
Projet Montbray Margueray	1 553	1 553
Projet La Guenelle	127	468
Projet La voie Romaine	876	876
Projet Les Citronniers	123	123
Projet Cap Découverte (dont 468K€ cédés à E	796	757
Clients Senergies	2 073	1 143
Divers	472	1 122
Total	25 114	40 102



Les créances concernant les chantiers Montbray Margueray, La Guenelle, La Voie Romaine concernent le client final Leonidas. Des discussions sont toujours en cours avec ce client, et malgré leur antériorité, ces créances n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation car aucun élément à notre connaissance n'est de nature à remettre en cause leur encaissement.

Il est à noter que GEP a reçu deux garanties de paiement :

- Caution personnelle et solidaire reçue de l'établissement de crédit Landesbank Saar qui garantit à GEP le paiement de la somme de 1 521 520 € TTC concernant la centrale éolienne de Montbray & Margueray.
- Caution personnelle et solidaire reçue de l'établissement de crédit Landesbank Saar qui garantit à GEP le paiement de la somme de 821 648 € TTC concernant la centrale éolienne de La Voie Romaine.

Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30/06/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités et équivalents	3 101	2 449
Trésorerie à l'actif du bilan	3 101	2 449
<i>Dont trésorerie disponible</i>	2 587	1 899
<i>Dont trésorerie bloquée</i>	514	550
Découverts bancaires et équivalents	(140)	-
Trésorerie nette	2 961	2 449

La trésorerie bloquée de 514K€ constitue une garantie dans le cadre du financement du Parc Eolien de Seuil Mont Laurent. Cette trésorerie bloquée sortira du bilan avec la cession de la société.

Note 11. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1 724 645 € (contre 1 637 045 € à fin 2015). Il est divisé en 5 226 198 actions de 0,33 € de valeur nominale, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au 30 juin 2016, la société Global EcoPower détient 5 171 actions propres (contre 3 678 actions en 2015).



Note 12. Bons de souscription d'actions

Au cours de la période, Atlas Capital Markets (ACM) a sollicité pour le compte du fonds d'investissement Atlas Alpha Yield Fund, la conversion de 1900 OCA d'une valeur nominale de 100 euros chacune. Le conseil d'administration a immédiatement constaté l'émission de 64 450 actions nouvelles. Compte tenu d'un nominal des actions de 0,33€, cette émission se traduit donc par la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant total de 21 268.50€.

Note 13. Provisions

	Total
Valeurs au 31/12/2015	373
Dotations	-
Reprises consommées	(373)
Valeurs au 30/06/2016	-

- **Contentieux Ambio France**

La provision à fin 2015 était de 125 K€ et correspondait à la décision définitive rendue par la Cour d'Appel en février 2016. Ce montant a été payé au 1^{er} semestre 2016. La provision a par conséquent été reprise.

14

- **Garantie – Complexe agro-solaire les Marottières**

Global EcoPower était tenue par une garantie de cinq ans (remplacement des panneaux solaires photovoltaïques cassés, remplacement d'un ou plusieurs onduleurs cassés durant la période, remplacement des boîtes de jonction si nécessaire, ...) vis-à-vis de Leonidas Associates.

Cette garantie a amené Global EcoPower à comptabiliser une provision égale à 2.5% du prix de vente, soit 355 K€ fin 2013, repris linéairement sur 5 ans, soit une provision restante fin 2015 de 213 K€.

Sur 2016, cette provision a été entièrement reprise car GEP a considéré que juridiquement le départ de la garantie était le début de la production d'électricité par la centrale sur 2011, et non l'acceptation de la centrale par le client fin 2013. La garantie est donc échue.



Note 14. Dettes financières

	Emprunts bancaires	Dettes factor	Autres dettes financières	Total dettes financières
Valeurs au 31/12/2015	16 727	679	97	17 503
Augmentation	28 079	-	197	28 276
Diminution	(17 896)	(212)	-	(18 108)
Variation nette	-	-	-	-
Variation de périmètre	(13 098)	-	(57)	(13 155)
Valeurs au 30/06/2016	13 812	468	237	14 517

Les emprunts correspondent principalement à des conventions de crédit destinées à financer la construction de deux centrales éoliennes. Ces conventions ont été mises en place par la société Triodos, qui a syndiqué une partie de l'engagement avec BPI Financement :

31/12/2015	Triodos	Bpi	Total
PEVD			
Convention de crédit	6 099	5 549	11 648
Crédit relais TVA	-	279	279
Seuil Mont-Laurent			
Convention de crédit	3 049	1 307	4 356
Crédit relais TVA	-	443	443
Total	9 148	7 578	16 727

30/06/2016	Triodos	Bpi	Total
PEVD			
Convention de crédit	-	-	-
Crédit relais TVA	-	-	-
Seuil Mont-Laurent			
Convention de crédit	12 700	-	12 700
Crédit relais TVA	-	112	112
Autres financements			
Emprunt BPI (GEP SA)	-	1 000	1 000
Total	12 700	112	13 812

Ces emprunts sortiront du bilan avec la cession des sociétés supports de projet (à l'exception de l'emprunt BPI supporté par GEP. A cet égard, la notion d'échéance n'est donc pas pertinente. Les informations relatives à l'échéancier de l'emprunt BPI d'un million d'euros sont indiquée en note 6.2.



Endettement financier net

	30/06/2016	31/12/2015
Dettes financières	14 517	17 503
Disponibilités et équivalents	(3 101)	(2 449)
Total	11 416	15 054

Note 15. Fournisseurs et autres passifs courants

	30/06/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 729	11 851
Dettes fiscales et sociales	6 173	5 496
Comptes courants (hors groupe)	558	543
Autres dettes	151	4 687
Produits constatés d'avance	59	34
Total autres dettes et comptes de régularisation	7 061	10 759
Total dettes non financières	14 790	22 610

16

Notes sur le compte de résultat

Note 16. Chiffre d'affaires

	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Centrale éolienne de Tramomarina	-	735	720
Centrale éolienne de La Vallée du Don (PEVD)	872	6 687	4 742
Centrale éolienne de Seuil Mont Laurent (PESML)	3 133	15 960	11 624
Bouygues Cap Découverte	2 108	828	-
Senergies	3 214	1 579	-
Autres	18	125	-
Chiffre d'affaires consolidé	9 345	25 914	17 086



	PESML
Prix de vente de la centrale	19 000
Niveau d'avancement au 30.06.2016	100%
Chiffre d'affaires constaté en 2015	15 960
Chiffre d'affaires constaté en 2016	3 040

Note 17. Résultat financier

Les opérations financières comprennent les produits de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut et les autres charges et produits financiers.

	30/06/2016	30/06/2015
Intérêts reçus et produits assimilés	140	53
Intérêts versés et charges assimilées	(414)	(111)
Dotations nettes aux provisions (intérêts de retard)	(140)	-
Résultat financier	(414)	(59)

Note 18. Impôt sur les bénéfices

	30/06/2016	30/06/2015
Impôts exigibles	-	-
Impôts différés	46	(299)
Total	46	(299)